



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 19 mars 2019
Council Chambers
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Guy Desjardins, maire
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 1
Mario Zanth, conseiller du quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Don Bouchard, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Christian Simard, conseiller quartier 6
Michel Levert, conseiller du quartier 7
Helen Collier, directrice générale
Monique Ouellet, greffière
Maryse St-Pierre, greffière adjointe

ABSENT: Diane Choinière, conseillère du quartier 8

1. Ouverture de la réunion

Le maire Desjardins ouvre la réunion à 18h30.

2. Prière

Le conseiller Mario Zanth fait la lecture de la prière.

3. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2019-54

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Déclarations d'intérêts pécuniaires (aucune)

5. Réunion à huis clos

RÉSOLUTION 2019-55

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, telle que modifiée :

5.1. Révision salariale - Mise à jour

ADOPTÉE

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 18h35 et retournent dans la salle du conseil à 19h21.

RÉSOLUTION 2019-56

Proposée par Mario Zanth

Appuyée par Samuel Cardarelli

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

6. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Desjardins informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel.

7. Annonces

Le conseiller Mario Zanth annonce qu'il y a un vin, bière et fromage le 6 avril au centre communautaire de Bourget. Il invite les gens à communiquer avec la conseillère Diane Choinière pour plus d'informations.

Le conseiller André J. Lalonde explique que le souper de cabane à sucre du Centre d'accueil Roger Séguin a été un succès.

Le conseiller André J. Lalonde annonce que du 29 au 31 mars aura lieu le tournoi des familles du Club Optimiste de Clarence Creek à l'aréna de Clarence-Creek.

Le conseiller André J. Lalonde annonce que l'équipe de hockey les Castors de Clarence s'est classée pour la grande finale junior C de l'est de l'Ontario.

Le conseiller André J. Lalonde annonce que le téléthon pour le Centre d'accueil Roger Séguin aura lieu dimanche prochain.

Le conseiller Michel Levert annonce que le club optimiste de Hammond fêtera son 40e anniversaire samedi prochain à 18h30, lors d'un vins et fromages.

Le maire Desjardins annonce que le banquet de la francophonie aura lieu samedi prochain à Embrun.

Le conseiller Samuel Cardarelli annonce que l'équipe de hockey junior A le National de Rockland a commencé les séries éliminatoires.

Le maire Desjardins annonce que le club optimiste de St-Pascal organise un déjeuner dimanche matin à la salle communautaire Ronald-Lalonde.

8. Période de Questions/Commentaires

Trevor Stewart, 2694 chemin Gagné, rappelle le dépôt de sa pétition concernant le pavage de son chemin et demande qu'une partie du budget 2019 soit utilisée pour effectuer les travaux.

Rolland Labonté demande quand les dommages seront réparés à la propriété de sa fille. Il remet des photos à l'appui. Julian Lenhart explique qu'il ne peut se prononcer sur les photos, mais que les travaux nécessaires ont été faits l'année passée. Le maire Desjardins explique que le personnel ira voir lorsque la neige aura fondu.

Pause de 19h35 à 19h40.

Monique Ouellet invite M. Labonté à communiquer avec elle relativement à sa réclamation.

9. Items des membres du Conseil (aucun)

10. Items par consentement

RÉSOLUTION 2019-57

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 19 mars 2019, soient adoptés :

10.1. Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

a. Réunion régulière du 4 mars 2019

b. Comité plénier du 4 mars 2019

10.2. Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:

a. Comité de dérogation - 15 novembre 2018

b. Comité d'aménagement - 6 février 2019

10.3. Les recommandations suivantes du comité plénier du 4 mars 2019

a. Résolution pour approuver une exception au règlement sur les clôtures pour Pierre Lafontaine au 25 Clarence Court

b. Résolution pour autoriser les Services Communautaires de solliciter des propositions pour la gestion d'une programmation annuelle à la Salle de spectacle Optimiste

c. Résolution pour autoriser la signature de l'entente avec le Community Information Centre of Ottawa/211 Eastern Region

10.4. Résolution pour adopter la politique sur la violence, le harcèlement et le harcèlement sexuel en milieu de travail

10.6. Résolution pour adopter les comptes payés pour la période du 11 février 2019 au 10 mars 2019 au montant de 3 371 301,11 \$

10.7. Résolution pour adopter les salaires payés pour la période du 27 janvier au 23 février 2019, au montant brut de 838 801,85 \$ et montant net de 582 177,34 \$

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement, telles qu'identifiées dans la résolution 2019-57

10.3a QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil approuve la demande de dérogation au règlement 2016-96 sur les clôtures, article 5.1 permettant à une clôture d'être plus haute qu'un mètre (1m) à l'avant de la cour, visant Pierre Lafontaine, au 25 Clarence Court.

10.3b. ATTENDU QUE le conseil municipal a mandaté les Services communautaires d'évaluer la possibilité que la Cité de Clarence-Rockland devienne diffuseur d'une programmation annuelle de spectacles variés à la Salle de spectacle Optimiste à Rockland ; et

ATTENDU QUE les Services communautaires n'ont pas les ressources en place pour gérer une programmation annuelle ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les Services communautaires de solliciter des propositions pour la gestion d'une programmation annuelle à la Salle de spectacle Optimiste ; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les Services communautaires de conclure un accord de service si la proposition est convenable et n'entraîne aucun coût net pour la Cité ; tel que recommandé.

10.3c. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil autorise la signature de l'entente avec le Community Information Centre of Ottawa/211 Eastern Region (CICO/211 Eastern Region) afin de formaliser l'accord et les renseignements véhiculés aux fins d'informations à être partagées avec le public.

10.4 ATTENDU QUE le conseil de la cité de Clarence-Rockland reconnaît l'importance d'une politique relative à la violence, le harcèlement et le harcèlement sexuel en milieu de travail et reconnaît qu'une telle politique doit être mise en œuvre;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil municipal adopte la politique sur la violence, le harcèlement et le harcèlement sexuel en milieu de travail.

10.6 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les comptes payés pour la période du 11 février au 10 mars 2019, au montant de 3 371 301,11 \$ soient adoptés tel que recommandé.

10.7 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les salaires payés pour la période du 27 janvier au 23 février 2019, au montant brut de 838 801,85 \$ et montant net de 582 177,34 \$, soient adoptés tel que recommandé.

10.5 Résolution pour adopter la politique sur la gestion de performance

Suite aux questions, Gerry Lalonde explique que le processus d'implantation de cette politique est adopté en phases et confirme que l'évaluation des gestionnaires et des directeurs va se retrouver sous la deuxième phase.

RÉSOLUTION 2019-58

Proposée par Don Bouchard

Appuyée par André J. Lalonde

ATTENDU QUE le conseil de la Cité de Clarence-Rockland reconnaît l'importance d'une politique de gestion de la performance et reconnaît qu'une telle politique doit être mise en œuvre;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte la politique de gestion de la performance.

ADOPTÉE

11. Rapports des Comités/Services

11.1 Amendement au zonage et au plan officiel – Lot 106 et Bloc 287 Plan 50M-308, Bloc 554 ébauche de plan de subdivision du stade 5 Village Morris, Pt Lot D, concession 8 – Spacebuilders Ottawa Ltd.

RÉSOLUTION 2019-59

Proposée par Michel Levert

Appuyée par André J. Lalonde

ATTENDU QUE les amendements proposés au Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland et au Règlement de Zonage 2016-10 sont conformes à la Déclaration de principes provinciale et au Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell; et

ATTENDU QUE les propriétaires ont l'intention de développer le lot 106 sur le Plan 50M-308 avec une habitation isolée et de développer le Block 287 sur le Plan 50M-308 et le Block 554 sur l'Ébauche de plan de lotissement de Stage 5 du village Morris avec des maisons en rangées; et

ATTENDU QUE des demandes d'autorisation ont été soumises pour détacher une partie des cours en arrière des terrains sujet à ces demandes pour les attacher à une parcelle de terrain décrite comme étant une partie du lot D, concession 8, lots 15 à 22 sur l'Ébauche de plan de lotissement de Stage 5 du village Morris;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil municipal adopte le règlement 2019-31 amendant le Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland afin de changer la désignation du bloc 287 sur le Plan 50M-308 et du bloc 554 sur l'Ébauche de plan de lotissement de Stage 5 du Village Morris de « Résidentielle à moyenne densité » à « Résidentielle à faible densité », tel que recommandé par le Département d'infrastructures et aménagement du territoire; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil municipal adopte le règlement 2019-30 amendant le Règlement de zonage 2016-10 afin de changer la catégorie de zonage d'une partie du lot 106 du Plan 50M-308 de « Zone résidentielle urbaine de densité 1 – Spéciale (R1S) » à « Zone résidentielle urbaine de densité 1 – Spéciale – Exception 2 (R1S-2) », de changer la catégorie de zonage d'une partie du bloc 287 sur le Plan 50M-308 de « Zone résidentielle urbaine de densité 3 – exception 50 (R3-50) » à « Zone résidentielle urbaine de densité 1 – Spéciale – Exception 2 (R1S-2) », et de changer la catégorie de zonage d'une partie du bloc 554 sur l'Ébauche de plan de lotissement de Stage 5 du village Morris de « Zone résidentielle urbaine de densité 3 – Exception 14 (R3-14) » à « Zone résidentielle de densité 1 – Spéciale – Exception 2 (R1S-2) », tel que recommandé par le Département d'infrastructures et aménagement du territoire.

ADOPTÉE

11.2 Modifications au rapport de l'ingénieur pour le drain municipal Pilon

Suite aux questions, Julian Lenhart confirme que puisque ces travaux sont particulièrement spécifiques à deux firmes en particulier, un processus d'appel d'offres n'est pas nécessaire.

RÉSOLUTION 2019-60

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Don Bouchard

ATTENDU QUE, la Cité Clarence-Rockland est responsable de gérer les travaux, horaires et coûts exécutés sur tous les drains municipaux à l'intérieur de la municipalité; et

ATTENDU QUE, le développeur local SpaceBuilders est responsable à 100% des coûts encourus pour les travaux nécessaires à effectuer sur le drain municipal Pilon;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil municipal adopte le règlement 2019-34 étant un règlement pour autoriser le maire et la greffière à octroyer un contrat d'une somme de 63 495,00 \$ (excluant la TVH) à la firme Robinson Consultants pour lancer la révision du règlement du drain municipal Pilon avec la préparation d'un nouveau rapport d'ingénierie où son profil et ses contributeurs seront réévalués.

ADOPTÉE

11.3 Caserne/station paramédicale – financement pour couvrir les lacunes de la portion paramédicale

Suite aux questions, Helen Collier explique que les avenants demandés concernent la section pour les ambulances.

RÉSOLUTION 2019-61

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Mario Zanth

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil autorise le Directeur des Services de la Protection d'approuver les avenants pour la construction des nouvelles stations d'ambulance au montant total de 58 000\$, à condition que les Comtés Unis de Prescott et Russell assument les coûts.

ADOPTÉE, telle que modifiée

12. Règlements municipaux

12.1 2019-32 - Protocole d'entente pour le projet de fourniture d'eau avec la municipalité de la Nation

RÉSOLUTION 2019-62

Proposée par Christian Simard

Appuyée par André J. Lalonde

ATTENDU QUE Vice and Hunter LLP ont été retenus par la Cité pour réviser les termes et conditions du protocole d'entente et que les révisions ont été effectuées en conséquence; et

ATTENDU QUE le protocole d'entente a été négocié à la satisfaction du directeur de l'Infrastructure et de l'Aménagement du territoire;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil adopte le règlement 2019-32, étant un règlement pour autoriser le maire et la greffière à signer un protocole d'entente avec la municipalité de la Nation pour la fourniture d'eau potable à Limoges.

ADOPTÉE

13. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2019-63

Proposée par Michel Levert

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2019-33, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 19 mars 2019, soit adopté.

ADOPTÉE

14. Ajournement

Le maire Desjardins lève l'assemblée à 20h04.

Guy Desjardins, maire

Maryse St-Pierre, greffière adjointe